



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
25 avril 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2016

6-10 juin 2016, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel du Directeur exécutif

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport intégré d'examen à mi-parcours des progrès
accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique
du FNUAP pour 2014-2017**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2014-2017, conformément à la décision 2013/31 du Conseil d'administration. Il comprend une évaluation de l'évolution de la thématique du développement et de la validité du plan stratégique, ainsi qu'un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan au cours de ses deux premières années (2014-2015) et des propositions d'ajustements jugés nécessaires. Il traite en outre des progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale portant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le FNUAP a mené un vaste processus de consultation en vue de l'examen à mi-parcours, tant en interne qu'en externe, et effectué l'examen en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

L'examen a établi que le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 avait permis de doter le Fonds des moyens adéquats pour appuyer les États Membres et que celui-ci était capable de réaliser ses objectifs au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a confirmé la ligne stratégique du FNUAP et montré que le plan stratégique avait renforcé l'orientation et les priorités de ce dernier, ce qui lui avait permis d'obtenir des résultats en matière de développement ainsi que d'efficacité et d'efficience organisationnelles.



L'examen a donné lieu à des propositions d'ajustements mineurs, l'objectif étant que le plan stratégique, dans sa deuxième moitié (2016-2017), soit mieux adapté à la réalisation du Programme 2030, et que le Fonds puisse s'adapter à l'évolution de la thématique du développement, en particulier dans le domaine humanitaire.

Des éléments de décision sont présentés à cet effet dans la section V du présent rapport.

Table des matières

	<i>Page</i>
Nations Unies	1
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	
I. Introduction	4
II. Contexte mondial	4
III. Progrès réalisés et principales difficultés rencontrées à mi-parcours	5
A. Résumé des résultats clef et des principales difficultés	5
B. Résultats détaillés	9
Les annexes à ce rapport sont disponibles, en anglais uniquement, sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP	
Annexe 1. Revised Integrated Results Framework (Cadre de résultats intégrés)	
Annexe 2. UNFPA strategic plan score card and indicator updates (Tableau de bord et indicateurs actualisés du plan stratégique du FNUAP)	
Annexe 3. Country results and case studies (Résultats par pays et études de cas)	
Annexe 4. Global and Regional Interventions (Interventions mondiales et régionales)	
Annexe 5. UNFPA humanitarian action and resilience building update (Compte rendu de l'action humanitaire et des activités de renforcement des capacités menées par le FNUAP)	
Annexe 6. Alignment to the strategic plan (Alignement sur le plan stratégique)	
Annexe 7. Data supplement (Données complémentaires)	
Annexe 8. Implementation of Quadrennial Comprehensive Policy Review (Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet)	
Annexe 9. Supplementary reports (Rapports supplémentaires)	

I. Introduction

1. Le FNUAP présente l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour 2014-2017, conformément à la décision 2013/31 de son Conseil d'administration, dans laquelle ce dernier l'a prié de « tenir compte [...] des conclusions des consultations portant sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement ». L'examen tient compte en outre du contexte général du développement.

2. Le Conseil d'administration a par ailleurs prié le FNUAP de réviser le classement des pays en tenant compte de l'actualisation des données effectuée dans le cadre de l'examen à mi-parcours et de réévaluer le classement de tout pays qui informerait le FNUAP de l'existence d'une éventuelle erreur (par. 15 de la décision 2013/31 du Conseil d'administration). De plus, le FNUAP a entrepris d'évaluer ses interventions mondiales et régionales, conformément à son cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales (DP/FPA/2014/8), que le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 2014/16. Toutes ces demandes sont traitées dans le cadre du présent rapport. L'examen à mi-parcours du budget intégré pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3), qui présente le cadre de financement actualisé pour cette période, vient compléter le présent rapport.

3. L'examen à mi-parcours a consisté en une étude de documents d'analyse commandés à cette fin et d'évaluations et de constatations de l'auditeur, notamment. Le FNUAP a aussi mené des consultations internes et externes sous forme de réunions d'information informelles avec son Conseil d'administration, établi un groupe de référence interne, réalisé des entretiens approfondis au siège et sur le terrain et créé une plateforme en ligne visant à recueillir des commentaires et des réflexions provenant des bureaux. L'examen a été effectué en coordination avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies – le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial – afin d'assurer la cohérence des méthodes employées et la mise en commun des enseignements tirés.

4. L'examen à mi-parcours n'est pas un nouveau plan stratégique, mais une réflexion sur les progrès accomplis dans la réalisation du plan, une analyse des lacunes et une évaluation de la validité du plan compte tenu de l'évolution du contexte de développement. Il ressort de l'examen qu'il faudrait apporter de légers ajustements au cadre intégré de résultats, au vu des enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique et de l'évolution des ressources disponibles. Les ajustements proposés dans le cadre de l'examen à mi-parcours s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2017, sauf indication contraire.

II. Contexte mondial

5. Le développement mondial a connu des changements radicaux au cours des deux dernières années, ce qui a fait apparaître de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour le FNUAP. En 2014, l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), figurant dans le rapport sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement, a été mené à bien et l'Assemblée générale en a pris note. L'année 2015 a vu les objectifs du Millénaire pour le développement arriver à leur terme et a marqué l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a jeté les bases de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des mesures visant à refondre les pratiques financières mondiales et à favoriser les investissements pour s'attaquer aux problèmes d'ordre économique, social et environnemental.

6. Entre 1990 et 2015, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de plus de moitié et le taux de prévalence de la contraception est passé de 55 % à 64 %, tandis que le taux d'accouchements effectués par des soignants qualifiés est passé de 59 % à 71 % et que la mortalité maternelle a baissé de 44 %.

7. Il n'en demeure pas moins que les inégalités de revenus se sont accrues, en particulier dans les pays qui étaient en voie de passer de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire. L'objectif consistant à réduire la mortalité maternelle de 75 % n'a pas été atteint; les mariages d'enfants et les grossesses d'adolescentes sont toujours courants. En 2015, plus d'un adolescent sur cinq était marié ou vivait maritalement, et 15,3 millions d'adolescentes devaient accoucher.

8. L'ampleur et la complexité des crises humanitaires se sont accrues en 2015, mettant à rude épreuve les efforts d'intervention humanitaire et les ressources provenant de l'aide, qui étaient déjà en baisse. Le monde a connu le plus grand nombre de déplacements forcés depuis la Seconde Guerre mondiale, ce qui fait qu'aujourd'hui, 60 % des décès maternels évitables surviennent dans des situations de conflit, de déplacement et de catastrophe naturelle.

9. L'aide publique au développement a diminué en 2013 et 2014. La part de cette aide dévolue aux activités relatives à la population a décliné, passant de près de 8 % à 6 %. L'inégalité de la croissance économique mondiale et le déclin économique des marchés émergents, associés au renforcement du dollar des États-Unis par rapport à la plupart des principales monnaies, ont contribué à la diminution de ces ressources.

10. Les changements climatiques détruisent les moyens de subsistance, aggravent la pauvreté, forcent la population au déplacement et accentuent le cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité, en particulier dans la région du Sahel et dans certaines parties de l'Asie et du Pacifique. La séparation entre les activités humanitaires et les activités de développement est devenue inacceptable, du fait du lien indissociable qui existe entre pauvreté et vulnérabilité aux crises. L'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ouvre la voie à une plus grande détermination et à des actions plus ciblées en vue de réduire les risques naturels et anthropiques et leurs conséquences environnementales, technologiques et biologiques.

III. Progrès réalisés et principales difficultés rencontrées à mi-parcours

A. Résumé des résultats clefs et des principales difficultés

11. Cette section présente une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à mi-parcours du plan stratégique, fondée sur : a) l'évolution des indicateurs du plan stratégique en 2014 et 2015; b) la réalisation des produits du

plan, notamment les interventions mondiales et régionales. Afin d'évaluer les progrès accomplis, les valeurs des indicateurs en 2015 ont été comparées aux objectifs fixés pour cette même année. La réalisation des produits est mesurée par le taux de réalisation moyen des objectifs correspondants.

12. Cette section fait également le point sur la performance des outils et des mécanismes qui ont été mis en place pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique. Le FNUAP a bien progressé dans l'exécution du plan. En ce qui concerne les réalisations du plan, 16 des 20 indicateurs ont reflété les évolutions escomptées. Les sections portant sur les réalisations comportent une explication détaillée de l'évolution de chacune d'elles. Le FNUAP contribue à ces évolutions en produisant des résultats au niveau des produits du plan stratégique. L'encadré 1 ci-après met en évidence certains des résultats clefs obtenus au titre des produits du plan stratégique.

Encadré 1 **Résultats clefs obtenus en 2014-2015**

Développement

- Incidence estimée de l'achat de contraceptifs et de l'élargissement de l'accès à la contraception: 53 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à des méthodes modernes de planification familiale; 78 millions de couples ont été protégés pendant un an de grossesses non désirées; 23 millions de grossesses non désirées, 7 millions d'avortements dangereux et 63 342 décès maternels ont été évités.
- 23 millions d'adolescents ont bénéficié de services intégrés de santé sexuelle et procréative.
- 23 579 réparations chirurgicales de fistules ont été financées.
- 2 920 communautés ont annoncé publiquement qu'elles abandonnaient les mutilations génitales féminines.
- Plus de 10,6 millions de femmes et de filles en situation de crise humanitaire ont bénéficié de services de santé sexuelle et procréative et de services de prévention de la violence sexiste.
- L'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD a débouché sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action.
- Des éléments concrets ont été apportés pour que soit pris en compte le programme de travail de la CIPD, notamment la question du dividende démographique, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Efficacité et efficacité organisationnelles

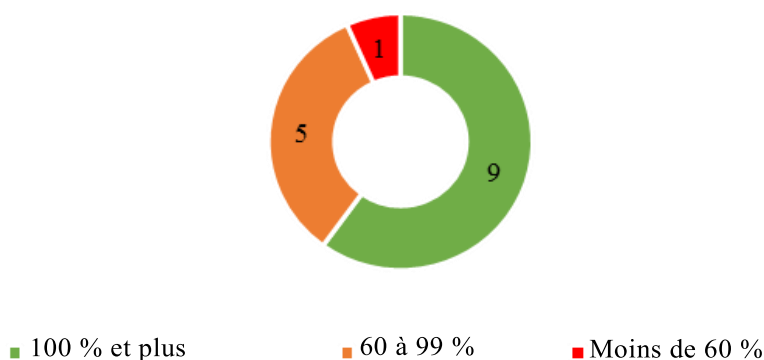
- Les données relatives aux programmes du FNUAP ont été publiées dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

- Le processus de gestion du risque institutionnel a été lancé.
- Une opinion sans réserve des auditeurs a été obtenue en 2014 et 2015.
- Le système de programmation visant à systématiser la gestion axée sur les résultats a été lancé.
- Des bureaux indépendants d'évaluation ont été créés.
- Dans le cadre de l'harmonisation des procédures du système des Nations Unies, 113 bureaux de pays du FNUAP avaient rattaché au moins un de leurs services au Centre de services communs et 28 y avaient rattaché tous leurs services.

13. Au niveau des produits, le FNUAP a obtenu de bons résultats et tenu ses engagements. Le Fonds a entièrement atteint les objectifs à mi-parcours de neuf produits relevant du développement, sur un total de 15 (voir fig. 1); il a atteint entre 60 et 99 % des objectifs de cinq autres produits. Seul un produit présentait un taux de réalisation inférieur à 60 % (voir annexe 2, tableau de bord et indicateurs actualisés du plan stratégique du FNUAP). En ce qui concerne l'efficacité et l'efficience organisationnelles, les résultats du FNUAP ont été tout aussi bons, comme le montre le tableau 5. S'agissant des interventions mondiales et régionales, 87 % des produits ont été entièrement réalisés, 13 % présentaient un taux de réalisation de 60 à 99 % et aucun produit n'a été réalisé à moins de 60 % (voir annexe 4, interventions mondiales et régionales).

Figure 1

Réalisation des produits du plan stratégique (2014-2015)

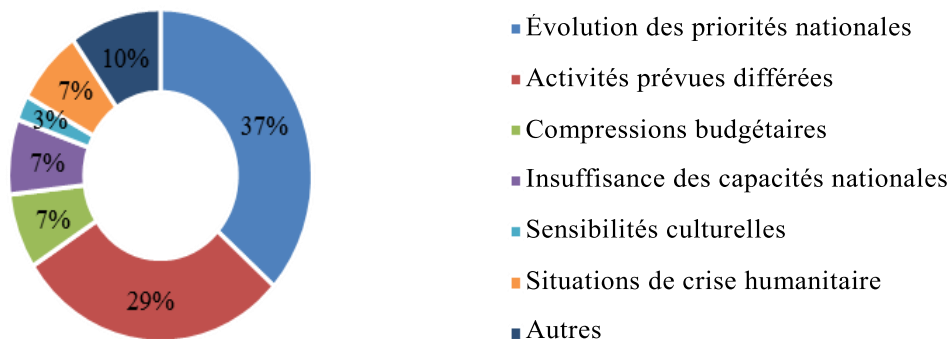


Source : Rapports annuels des bureaux de pays (2014-2015).

14. Le fait que six produits n'ont pas été entièrement réalisés s'explique par ce qui suit : a) la nécessité de les adapter ultérieurement à l'évolution des priorités nationales; b) la nécessité de différer les activités prévues; c) les compressions budgétaires; d) l'insuffisance des capacités nationales; e) les sensibilités culturelles; f) les situations de crise humanitaire (voir fig. 2). La réalisation limitée (inférieure à

60 %) du produit concernant le renforcement des capacités d'analyse de données est attribuable essentiellement au manque de fonds.

Figure 2
Types de difficultés évoquées par les bureaux de pays



Source : Rapports annuels des bureaux de pays (2014-2015).

15. En ce qui concerne les mécanismes et outils, le FNUAP a élaboré un cadre intégré de résultats (DP/FPA/2013/12, annexe 1) devant constituer l'un des outils clefs pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique. Cet outil a donné de bons résultats, puisqu'il a permis de renforcer la gestion axée sur les résultats du FNUAP. Il est ressorti d'un examen effectué en 2014 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales que le FNUAP avait amélioré sa gestion axée sur les résultats tant au niveau de l'organisation qu'au niveau des pays. Il s'est efforcé d'insuffler une culture axée sur les résultats au niveau institutionnel en centrant davantage sa stratégie sur la cible visée et en adoptant un solide cadre intégré de résultats ainsi que des théories du changement pour chaque résultat.

16. Le nouveau modèle d'activité, lancé dans le but d'accorder une plus grande priorité aux pays et d'employer différents modes d'intervention en fonction de leurs besoins et des moyens dont ils disposent pour les financer, a été mis en œuvre et a progressé comme prévu. Les programmes de pays ont été progressivement alignés sur ce modèle. D'après les évaluations internes faites en 2015, 98 % des programmes de pays en cours d'exécution sont conformes à ce modèle, y compris l'ensemble des 29 programmes de pays élaborés en 2015 [voir annexe 6: Alignement sur le plan stratégique du FNUAP (progrès relevés en 2015)].

17. Le FNUAP a resserré son action; il n'essaie plus de s'atteler à la totalité des réalisations et des produits pour chaque programme de pays. Quarante pour cent des programmes de pays s'attachent à réaliser au plus trois des quatre réalisations du plan stratégique; les programmes de pays élaborés en 2015 concentrent leurs efforts sur quatre des 15 produits du plan stratégique en moyenne.

B. Résultats détaillés

Réalisation 1 : les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés

18. D'après les indicateurs visant à mesurer l'augmentation du taux de disponibilité et d'utilisation des services de santé sexuelle et procréative, il y a eu surtout des évolutions positives. Le taux d'accouchements effectués par des soignants qualifiés et de disponibilité, dans les points de prestation de services, des médicaments vitaux prioritaires figurant sur la liste de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a progressé. Le nombre de pays ayant augmenté le budget des services de santé sexuelle et procréative et les moyens engagés par les organismes régionaux en faveur de ce type de services se sont accrus.

19. En revanche, le taux d'utilisation de contraceptifs et de préservatifs par les personnes ayant plus d'un partenaire n'a quasiment pas changé; une progression annuelle du taux de prévalence de la contraception s'établissant à 3,2 % en Afrique de l'Est et en Afrique australe et à 1,7 % en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale a toutefois été constatée. L'évolution de la proportion de pays n'ayant pas connu de rupture de stock de contraceptifs a été contrastée, cette proportion ayant augmenté en 2014 puis décliné en 2015.

20. En ce qui concerne les produits, les objectifs portant sur la planification familiale et les services de santé maternelle ont été entièrement atteints (tableau 1). Les objectifs relatifs aux systèmes nationaux d'information de gestion logistique des opérations, à la demande de planification familiale, aux politiques nationales concernant les effectifs de sages-femmes, aux systèmes de surveillance des décès maternels et aux réparations chirurgicales des fistules ont eux aussi été atteints. L'objectif concernant le recours à des évaluations des soins obstétricaux et néonataux d'urgence afin d'améliorer les services de santé maternelle et infantile ne l'a pas été, en raison notamment de contraintes financières.

Tableau 1

Tableau de bord pour la réalisation 1

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2014-2015</i>
Accroissement des moyens dont disposent les pays pour :	
1. Fournir des services intégrés de santé sexuelle et procréative	● (Orange)
2. Créer des environnements plus favorables; accroître l'offre et la demande de moyens de contraception modernes; améliorer la qualité des services de planification familiale	● (Vert)
3. Fournir des services complets de santé maternelle	● (Vert)
4. Exécuter des programmes de lutte contre le VIH	● (Orange)

5. Assurer des services de santé sexuelle et procréative ● (Vert)
dans des situations d'urgence humanitaire

Charges: 1 001,5 millions de dollars (61,9 % des charges afférentes aux programmes; 52,7 % des charges totales)

Réalisation des produits : Vert = 100 % et plus; Orange = 60 à 99 %; Rouge = moins de 60 %.
(Cette légende s'applique aux tableaux 1 à 5.)

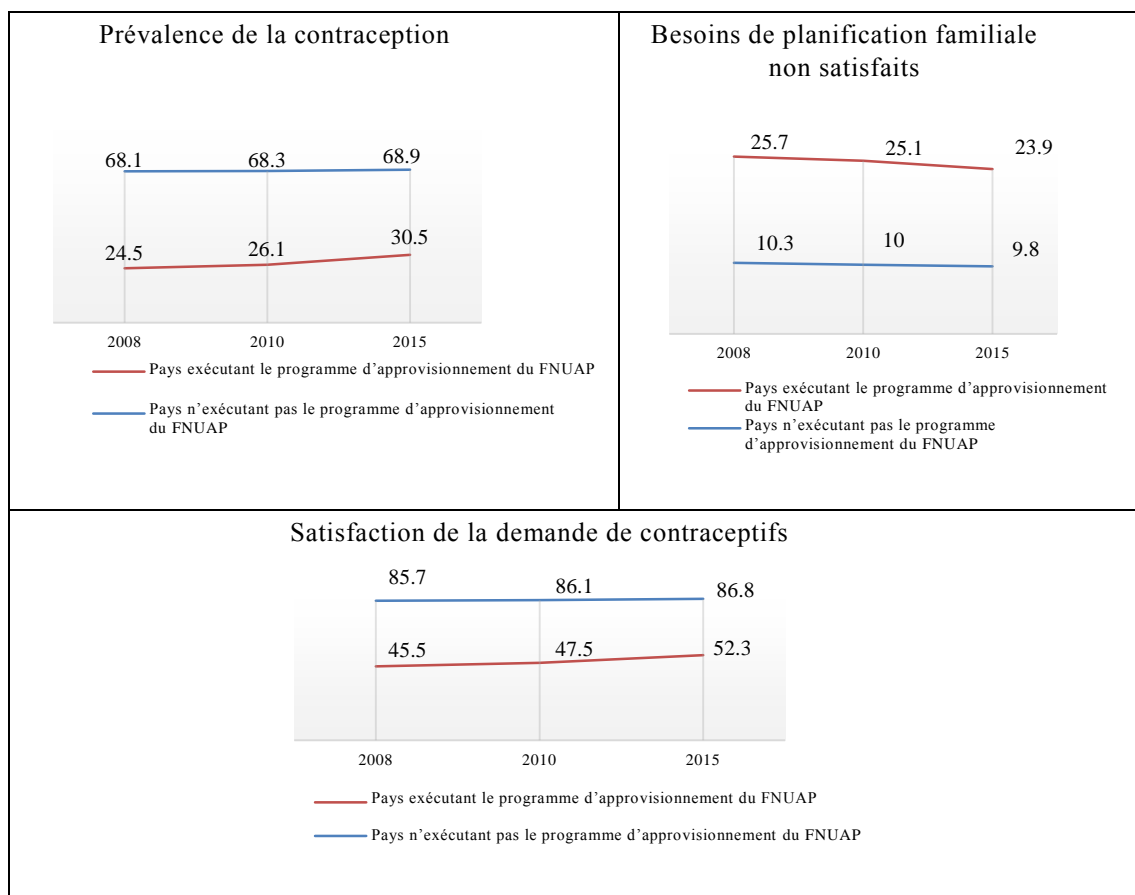
21. Les objectifs portant sur l'élargissement de l'accès aux services intégrés et sur le renforcement de l'exécution des programmes de lutte contre le VIH ont été partiellement atteints. Seuls 55 pays, au lieu de 69, sont arrivés jusqu'à l'étape de mise en œuvre dans le cadre de la programmation pour la promotion du préservatif en 10 étapes, principalement en raison d'un changement de priorités. Quarante-et-un pays, au lieu des 95 visés, avaient un plan d'action intégré et chiffré pour la santé sexuelle et procréative. L'objectif fixé n'a pas été atteint en raison principalement de réductions des ressources et de reports.

22. Les outils financés par le FNUAP ont joué un rôle crucial dans la réalisation de ces produits. Par exemple, le modèle statistique visant à estimer le nombre de femmes souffrant de fistules et l'outil d'établissement des coûts baptisé « One Health », utilisé pour calculer les coûts des programmes de santé, ont été d'une importance déterminante; des pays tels que le Kenya y ont eu recours pour mobiliser des ressources. Les méthodes préconisées par le FNUAP, telles que l'entretien de relations avec les notables locaux, ont contribué considérablement à faire progresser la planification familiale dans des pays tels que le Niger et le Nigéria.

23. Le FNUAP ayant intensifié ses activités humanitaires, 10,6 millions de femmes et de filles ont bénéficié grâce à lui de services de santé sexuelle et procréative et de prévention de la violence sexiste. En 2015, 57 pays prioritaires avaient les capacités requises pour mettre en œuvre le Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situations de crise. En outre, 59 pays disposaient de plans d'urgence comprenant des services de santé sexuelle et procréative et des services d'aide aux personnes ayant subi des violences sexistes. Le FNUAP a renforcé son rôle de chef de file et sa position mondiale dans le domaine humanitaire. Par conséquent, il a obtenu des fonds supplémentaires pour ses services de santé sexuelle et procréative et ses services de prévention de la violence sexiste dans les situations de crise humanitaire (voir annexe 5 : Compte rendu de l'action humanitaire et des activités de renforcement des capacités).

24. Les données recueillies montrent que les interventions du FNUAP contribuent à améliorer les réalisations du plan stratégique (fig. 3). Dans les pays où le FNUAP a intensifié ses interventions dans le domaine de la planification familiale (grâce à son programme d'approvisionnement, lancé en 2007), on a constaté, à partir de 2010, une accélération de la hausse du taux d'utilisation de la planification familiale, par rapport aux pays n'ayant pas fait l'objet d'une intensification des interventions.

Figure 3
Accélération des progrès pour les indicateurs clés, en fonction de l'existence ou non du programme d'approvisionnement du FNUAP



Source : base de données du FNUAP.

25. Les conclusions des évaluations corroborent l'efficacité des interventions en matière de planification familiale. Les évaluations du programme effectuées en Afghanistan, au Cambodge et au Tadjikistan ont montré que les interventions du FNUAP étaient associées à une amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et du respect des droits de procréation (voir annexe 3 : Résultats par pays et études de cas illustrant les théories du changement).

26. Les bureaux de pays ont signalé les difficultés ci-après concernant la réalisation 1 : a) difficultés à exécuter et à assurer le suivi des politiques et directives en matière de santé sexuelle et procréative; b) obstacles culturels à la planification familiale et crainte de ses effets secondaires supposés; c) insuffisance des ressources nationales consacrées à l'achat de contraceptifs et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement; d) pénurie de ressources humaines qualifiées, en particulier de sages-femmes. Ces facteurs éclairent l'élaboration des programmes de travail.

Réalisation 2 : dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation

27. En 2014 et 2015, l'intégration des priorités des adolescents et des jeunes dans les cadres de développement a progressé. Il a été tenu compte de questions intéressant les adolescents et les jeunes, notamment celle du dividende démographique, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD. De plus, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, laquelle revêt une importance historique. Le nombre de pays ayant adopté des lois qui permettent aux jeunes d'exercer leurs droits et de satisfaire leurs besoins en matière de services de santé sexuelle et procréative est passé à 89, dépassant l'objectif à mi-parcours du plan stratégique, fixé à 78.

28. Le FNUAP a obtenu d'importants résultats au titre de la réalisation 2 (voir tableau 2); l'un des produits a été entièrement réalisé et les deux autres ont failli l'être. Les moyens dont disposent les pays pour conduire des activités de sensibilisation fondées sur les faits ont été augmentés grâce à des mesures en faveur de la mise en place de dispositifs participatifs de sensibilisation visant à ce qu'une priorité accrue soit accordée aux questions intéressant les adolescents et les jeunes, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes marginalisés, dans les politiques et plans nationaux. Ces dispositifs ont été mis en place dans 94 pays, l'objectif à mi-parcours étant de 93 pays. Le FNUAP a fait campagne dans 56 pays pour que les adolescents et les jeunes aient accès à des services de conseil en matière de santé sexuelle et procréative et de VIH, manquant de peu l'objectif à mi-parcours, fixé à 59.

Tableau 2

Tableau de bord pour la réalisation 2

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2014-2015</i>
Accroissement des moyens dont disposent les pays pour :	
6. Conduire des activités de sensibilisation fondées sur les faits visant à prendre en compte les questions intéressant les adolescents et les jeunes dans les cadres de développement	● (Orange)
7. Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complets	● (Vert)
8. Concevoir et mettre en œuvre des programmes complets à l'intention des filles marginalisées	● (Orange)
Charges : 121 millions de dollars (7,5 % des charges afférentes aux programmes; 6,4 % des charges totales)	

29. Le FNUAP a continué de fournir un appui technique aux pays en vue de concevoir et d'exécuter des programmes d'éducation sexuelle complets, conformément aux normes internationales. Le nombre de pays ayant des

programmes conformes à ces normes est passé de 39 en 2013 à 73, ce qui correspond à l'objectif à mi-parcours.

30. Le FNUAP a donné la priorité aux adolescentes et aux filles marginalisées au moyen : a) de l'initiative « Action en faveur des adolescentes »; b) du programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. En 2015, l'initiative « Action en faveur des adolescentes » avait permis de transmettre à 15 pays les connaissances techniques dont ils avaient besoin pour que leurs politiques et programmes en faveur des adolescents et des jeunes soient mieux adaptés à la réalité des femmes jeunes et vulnérables.

31. L'initiative a atteint plusieurs objectifs. L'Éthiopie a lancé une alliance nationale pour mettre fin aux mariages d'enfants, élaboré une stratégie nationale de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes et établi un plan d'action national de lutte contre les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants et les enlèvements afin de faire cesser ces pratiques en 2025 au plus tard. Au Niger, grâce à cette initiative, 8 912 filles appartenant à des groupes dans lesquels les mariages d'enfants sont fréquents ont bénéficié d'un programme de huit mois visant à améliorer leur santé et leur situation sociale et économique. En Inde, plus de 21 000 filles ont bénéficié de cette initiative. En 2015, 50 pays (pour un objectif fixé à 52) avaient mis en place des programmes visant à créer des ressources sanitaires, sociales et économiques à l'intention des adolescentes exposées au risque d'un mariage d'enfants.

32. Le FNUAP doit continuer d'investir dans des programmes venant en aide aux filles marginalisées. Cette nécessité se trouve confirmée par les conclusions issues de l'évaluation des programmes d'éducation sexuelle complets, réalisée par le FNUAP, à savoir que les jeunes filles, en particulier les plus marginalisées, sont souvent « invisibles », autrement dit, les sondages et les statistiques ne rendent pas compte de leur situation. Il s'agit de filles dont les familles sont en marge de la société et subsistent avec moins d'un ou deux dollars par jour.

33. L'une des difficultés fréquemment rencontrées dans le cadre des programmes en faveur des jeunes et des adolescents est le décalage qui existe entre politiques et normes. Les politiques peuvent évoluer, mais les pratiques traditionnelles néfastes persistent si les normes, elles, ne changent pas.

Réalisation 3 : la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée

34. Le FNUAP a continué de faire campagne et de définir des lignes d'action aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il a fourni des éléments concrets qui ont éclairé les débats relatifs au cadre de développement pour l'après-2015, lequel a renforcé les principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles en en faisant l'un des 17 objectifs de développement durable.

35. L'égalité des sexes a progressé de façon régulière. La proportion de femmes estimant qu'il est justifié pour un mari ou compagnon de frapper sa femme est passée de 47 % en 2013 à 41 % en 2015. Le nombre de pays ayant alloué des crédits

budgétaires à un plan d'action national pour l'égalité des sexes qui tient compte des droits de la procréation a atteint 71, dépassant le nombre prévu, qui était de 62.

36. Le FNUAP a entièrement atteint les objectifs à mi-parcours de deux des trois produits relatifs à son action en faveur de l'égalité des sexes (voir tableau 3).

Tableau 3

Tableau de bord de la réalisation 3

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2014-2015</i>
9. Mise au point de systèmes internationaux et nationaux de protection des droits de la procréation	● (Orange)
10. Capacités de prévention de la violence sexiste et des pratiques traditionnelles néfastes	● (Vert)
11. Participation des organisations de la société civile	● (Vert)
Charges : 209,2 millions de dollars (12,9 % des charges afférentes aux programmes; 11,0 % des charges totales)	

37. Afin de renforcer les systèmes nationaux de protection (produit 9), le FNUAP a collaboré avec des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans 10 pays afin d'enquêter sur l'état de la santé sexuelle et procréative et des droits de la procréation à travers le prisme des droits de l'homme, plutôt que celui de la santé publique. Il a appuyé des systèmes nationaux visant à suivre la mise en œuvre des recommandations et obligations en matière de droits de la procréation et à en rendre compte. Cinquante-quatre pays disposent de systèmes de suivi opérationnels. Le FNUAP n'a pas atteint l'objectif fixé de 66 pays, en raison de compressions budgétaires et de changements de priorités.

38. Le FNUAP a progressé dans le renforcement des moyens dont dispose la société civile pour promouvoir l'égalité des sexes. Il a ainsi renforcé les capacités d'organisations de la société civile dans 43 pays pour faire en sorte que la participation des hommes et des garçons aux campagnes pour l'égalité des sexes soit systématisée.

39. En ce qui concerne la violence sexiste et les pratiques traditionnelles néfastes, le FNUAP a continué de mettre en œuvre le Programme conjoint FNUAP-UNICEF concernant les mutilations et ablations génitales féminines, portant sur 17 pays. En 2015, tous ces pays avaient adopté des politiques visant à dénoncer les mutilations génitales féminines et 13 d'entre eux avaient érigé cette pratique en infraction. En outre, 2 920 communautés dans ces pays (pour un objectif de 2 000) avaient annoncé qu'elles abandonnaient les mutilations génitales féminines.

40. Le FNUAP a travaillé dans 13 pays de la région de l'Asie et du Pacifique pour y conduire des études nationales de prévalence de la violence à l'égard des femmes et a dirigé, en collaboration avec ONU-Femmes, l'action menée par cinq organismes des Nations Unies en vue d'élaborer les directives pour les services essentiels relevant du Programme mondial conjoint sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence.

41. Les difficultés rencontrées lors des activités de promotion de l'égalité des sexes sont l'insuffisance des moyens dont disposent les pays, l'utilisation non optimale des données existantes pour l'élaboration de politiques et le faible suivi de l'exécution des politiques.

Réalisation 4 : les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique démographique et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes

42. Le FNUAP a produit et aidé à produire des études et des analyses factuelles, notamment des analyses du dividende démographique, en vue d'appuyer la prise en compte de la dynamique démographique dans les cadres de développement nationaux, régionaux et mondiaux. Il a publié des rapports factuels qui ont contribué aux débats ayant débouché sur la prise en compte des questions intéressant la CIPD dans les objectifs de développement durable. Il a par ailleurs aidé 30 pays à mener des analyses du dividende démographique; nombre de ces pays ont commencé à intégrer cette problématique dans leurs cadres de développement liés au Programme 2030.

43. La plupart des indicateurs de la disponibilité des données démographiques nationales ont montré une évolution positive. Le nombre de pays dont les méthodes de recensement étaient conformes aux recommandations internationales sur la qualité et de pays ayant effectué des évaluations en matière de santé sexuelle et procréative a augmenté. Le nombre de pays ayant mené des enquêtes nationales auprès des ménages qui ont permis d'obtenir une estimation des indicateurs clef en matière de population et de santé sexuelle et procréative a lui aussi augmenté, mais n'a pas atteint le niveau escompté (il était de 89, l'objectif étant de 95). Le FNUAP a entièrement atteint les objectifs à mi-parcours de trois des quatre produits.

Tableau 4
Tableau de bord de la réalisation 4

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2014-2015</i>
12. Accroissement des moyens dont disposent les pays pour élaborer et diffuser des données ventilées de qualité	● (Vert)
13. Multiplication des données résultant d'analyses pointues et approfondies	● (Vert)
14. Accroissement des moyens disponibles pour élaborer et mettre en œuvre des politiques fondées sur le respect des droits	● (Rouge)
15. Accroissement des moyens dont disposent les pays pour utiliser les données et les résultats d'analyses pour suivre et évaluer les politiques nationales	● (Vert)
Charges : 245,3 millions de dollars (15,2 % des charges afférentes aux programmes; 12,9 % des charges totales)	

44. Le FNUAP a renforcé les moyens dont disposent les pays pour produire, analyser et diffuser des données démographiques, notamment concernant les situations d'urgence humanitaire. En 2015, 73 % des pays ayant connu des crises humanitaires (pour un objectif à mi-parcours fixé à 70 %) ont reçu une assistance technique du FNUAP pour leur permettre d'utiliser les données démographiques afin d'évaluer leurs besoins.

45. Le FNUAP n'a pas atteint l'objectif consistant à renforcer les capacités d'analyse de données. En 2015, 42 pays (contre 66 fixés comme objectif) avaient effectué une analyse de leur situation démographique. Le manque de moyens financiers faisait partie des raisons citées pour expliquer cet écart. S'agissant des autres aspects de l'analyse de données, le renforcement des capacités s'est déroulé comme prévu : les objectifs concernant les moyens disponibles pour analyser et utiliser des données ventilées sur les adolescents et pour ventiler des données sur la violence sexiste ont été atteints.

46. Une évaluation indépendante, réalisée en 2014, sur l'aide apportée par le FNUAP à la réalisation de recensements à l'échelle nationale a montré que l'appui apporté aux recensements de 2010 était pertinent et en phase avec les besoins et priorités, et que la diffusion de leurs résultats avait été améliorée, malgré le fait que la plupart des pays en développement ne disposaient pas de bases de données accessibles au public et interactives hébergeant les données de recensement. Les auteurs de l'évaluation ont recommandé que l'appui à la production de données de recensement s'accompagne d'un renforcement équivalent des capacités d'utilisation de ces données pour repérer les tendances démographiques et analyser les indicateurs de développement.

47. Les principales difficultés dans le domaine de la population et du développement concernaient : a) le renforcement des capacités; b) la disponibilité en temps opportun de données fiables aux fins de l'élaboration de politiques; c) les ressources financières et humaines nécessaires pour traiter efficacement la demande croissante d'analyse de données démographiques. L'un des enseignements tirés au titre de cette réalisation est qu'il faut davantage d'appui en matière d'analyse de la situation démographique; en effet, si elle ne s'accompagne pas d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et si ses données ne sont pas disponibles (notamment en ligne), l'analyse de la situation n'est pas toujours utilisée aux fins de l'élaboration de politiques.

Efficacité et efficience organisationnelles

48. Le FNUAP a bien progressé dans l'exécution des produits relatifs à l'efficacité et l'efficience organisationnelles (voir tableau 5).

Tableau 5
Tableau de bord des résultats obtenus en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2014-2015</i>
1. Amélioration de l'assurance qualité, du suivi et de l'évaluation	● (Vert)
2. Amélioration de la mobilisation, de la gestion et de l'alignement des ressources	● (Orange)
3. Renforcement de la capacité d'adaptation grâce à l'innovation, au partenariat et à la communication	● (Vert)
Dépenses : 321,6 millions de dollars (2,6 % des ressources affectées aux programmes; 16,9 % des dépenses totales)	

Produit 1 : Renforcement de l'efficacité des programmes grâce à l'amélioration de l'assurance qualité, du suivi et de l'évaluation

49. Le FNUAP a procédé aux évaluations institutionnelles et évaluations de programmes prévues pour 2014-2015. De meilleure qualité, les évaluations des programmes de pays effectuées en 2014 ont montré que les programmes étaient efficaces dans leur majorité, ou partiellement efficaces. Presque tous étaient adaptés à la situation du pays et à l'orientation stratégique du FNUAP, mais il fallait encore en renforcer l'efficacité et la viabilité. Le FNUAP a appliqué 77,9 % des mesures de suivi prévues dans les recommandations issues des évaluations des programmes de pays.

50. Lancé en 2014, le système mondial de programmation a permis de gérer l'exécution des plans de travail et des budgets de manière systématique et en temps réel. De plus, grâce au système d'information stratégique, le FNUAP a pu planifier et suivre les progrès sur une base trimestrielle et rendre compte des résultats sur une base annuelle. Les deux systèmes étant liés, il est possible d'analyser les résultats obtenus par rapport aux ressources affectées aux programmes.

51. Le FNUAP a renforcé sa capacité de gestion des savoirs en mettant au point un projet d'action Sud-Sud et en adoptant un programme d'activités Sud-Sud. En 2015, 76 % des programmes de pays ont été élaborés en tenant compte de ces éléments.

Produit 2 : Amélioration de la mobilisation, de la gestion et de l'alignement des ressources grâce à une plus grande priorité accordée à l'efficacité-coût et à une gestion des risques systématique

52. En 2015, le FNUAP a mobilisé 972 millions de dollars, soit 92 % du montant correspondant à son objectif à mi-parcours (1 051 millions de dollars). Il a atteint son objectif (574 millions de dollars) concernant les ressources autres que les ressources ordinaires, tandis qu'il a mobilisé 398 millions de dollars en ressources ordinaires, soit 83 % de l'objectif fixé dans le plan stratégique (478 millions de dollars). Il a conservé une source de financement diversifiée avec 133 donateurs en 2015, l'une des plus abondantes du système des Nations Unies.

53. Le FNUAP a renforcé son application du principe de responsabilité financière et optimisé l'emploi de ses ressources pour se concentrer sur l'exécution de ses programmes et s'adapter à l'évolution des modes de financement du développement. Il a régulièrement diminué la proportion des ressources consacrées aux frais de gestion, qui a été ramenée de 13,1 % en 2013 à 10,9 % en 2015, et a ainsi largement atteint son objectif de 11,2 %. Les commissaires aux comptes ont formulé une opinion sans réserve sur ses états financiers en 2014 et 2015 et il a réduit le pourcentage des avances au titre du compte du fonds de fonctionnement qui restaient à recouvrer, de 3 % en 2013 à 1,37 % en 2015 (contre un objectif de 6 %). Il applique intégralement les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et publie désormais chaque trimestre des données respectant de plus en plus les codes-objet internationaux.

54. Le FNUAP a progressé dans la mise en place d'un dispositif de gestion du risque institutionnel intégrant les pratiques de référence du secteur privé et un système informatique développé en interne. Une évaluation du dispositif sera effectuée à la fin du premier cycle, à la mi-2016, en vue de déterminer les améliorations à apporter.

55. Le FNUAP a contribué à l'harmonisation et à la simplification des procédures appliquées par les organismes des Nations Unies. En sa qualité de coprésident du Groupe de contrôle de la gestion fiduciaire du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), il a aidé à faire approuver les instruments juridiques révisés relatifs aux mécanismes de financement par intermédiaire du GNUD. Il a également appuyé la mise en place du Centre des services communs au Brésil, la réalisation d'une évaluation indépendante de la stratégie opérationnelle et l'élaboration et le calcul des coûts du dispositif de contrôle et de responsabilité des Nations Unies.

56. Le FNUAP a amélioré sa gestion des ressources humaines. Il a ramené le taux de vacance de postes de 15 % à la fin 2013 à 13 % à la fin 2015, et dépassé ainsi l'objectif à mi-parcours de 14 %. Le délai de recrutement a été raccourci de 147 jours à 136 jours. La réserve de candidats aptes à pourvoir des postes de direction, constituée pour faire face aux problèmes d'organisation de la relève, a été élargie, et le FNUAP a identifié 83 nouveaux administrateurs potentiels. La liste des personnes pouvant être appelées en renfort, qui est utilisée pour répondre aux besoins humanitaires, a été allongée de 96 noms. En 2015, 13 personnes inscrites sur cette liste ont été déployées par le Fonds.

57. Le FNUAP a adopté une nouvelle politique d'emploi des consultants indépendants qui, associée au nouveau fichier de consultants, a permis d'accroître la qualité et la rapidité du recrutement. Il a formulé de nouvelles instructions sur les moyens de sanctionner les résultats insuffisants. Il prend en considération le travail des fonctionnaires justifiant d'une longue période de service et de ceux approchant de l'âge de la retraite dans l'application d'un programme remanié de reconnaissance et de récompense du mérite.

Produit 3 : Renforcement de la capacité d'adaptation grâce à l'innovation, au partenariat et à la communication

58. Le FNUAP a élargi ses partenariats avec le secteur privé. En 2015, il a reçu de ce secteur un financement accru (plus de 10,5 millions de dollars), en plus d'une aide en nature d'une valeur de 800 000 dollars. Provenant de diverses entités, ces

contributions se sont traduites par la conclusion de plus de 60 nouveaux partenariats, dont plusieurs en faveur de l'action humanitaire menée par le FNUAP. Cette tendance atteste d'une meilleure reconnaissance des compétences du Fonds pour ce qui est d'assurer la sécurité et la bonne santé des femmes et des filles dans les situations de crise.

59. Le FNUAP a continué d'étendre sa présence médiatique au niveau mondial. En 2015, il a été mentionné environ 1 000 fois par mois dans des médias influents. Sa page Facebook a reçu 271 185 mentions « J'aime », ce qui représente une augmentation de plus de 33 % par rapport à janvier 2014. En outre, son compte Twitter compte à présent 104 849 abonnés.

60. Le FNUAP cultive l'innovation en son sein en mettant à profit un fonds pour l'innovation créé en 2014. En 2015, il a lancé 17 projets innovants sélectionnés à partir de près de 90 propositions. Il a créé dans bon nombre de ses bureaux des équipes de l'innovation chargées de définir, de mettre à l'essai et de transposer à plus grande échelle les technologies et les pratiques de programmation.

IV. Conclusions de l'examen à mi-parcours

A. Aperçu général

61. Les progrès énoncés à la section III et les vues exprimées par les différentes parties intéressées, internes et externes, montrent que le FNUAP a pu, grâce au plan stratégique en vigueur, mieux concentrer son action et en accroître la cohérence.

62. Parce qu'il tient compte de l'évolution de la situation concernant le développement, le plan stratégique donne au FNUAP les moyens nécessaires pour fonctionner efficacement dans ce nouveau contexte. Sa « cible » (c'est-à-dire l'ambition et les orientations qui y sont énoncées) est au cœur du mandat du FNUAP. Il donne suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et s'inspire des processus de développement au sens large menés actuellement. Tout comme le Programme 2030, le plan stratégique du FNUAP vise à aider les plus défavorisés en donnant la priorité aux personnes les plus vulnérables et marginalisées, notamment les adolescentes, les autochtones, les minorités ethniques, les migrants, les travailleurs du sexe, les personnes vivant avec le VIH et les personnes handicapées.

63. Les Objectifs de développement durable réaffirment les dispositions du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement selon lesquelles l'être humain doit être au cœur du développement durable. Le FNUAP a un rôle essentiel à jouer en aidant les pays à réaliser ces Objectifs, qui ne pourront toutefois pas être atteints s'il n'est pas permis aux femmes, aux filles et aux jeunes d'avoir la maîtrise de leur corps et de leur existence et s'il n'existe aucune donnée ou analyse démographique de qualité pour guider la formulation de politiques fondées sur les faits. Le Fonds continuera d'axer ses travaux sur la santé sexuelle et procréative et les droits liés à la procréation, qui constituent un élément clef du plan stratégique en vigueur. Pour le FNUAP, l'exécution du Programme 2030 signifiera faire les choses différemment sans nécessairement faire des choses « différentes ».

64. Les travaux du FNUAP contribuent directement à la réalisation de l'ensemble des Objectifs de développement durable, dont : a) l'objectif 3, qui consiste notamment à assurer l'accès de tous à des services de santé sexuelle et procréative, à garantir la santé maternelle et à mettre fin à l'épidémie de sida; b) l'objectif 5, qui vise à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, la violence sexiste et les pratiques préjudiciables (y compris le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine), à assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et à faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation; c) l'objectif 10, qui vise à vaincre les inégalités et la discrimination, y compris à l'égard des migrants; d) l'objectif 16, qui vise à associer les femmes et les filles à la prise de décisions et à les protéger de la violence; e) l'objectif 17, qui vise à mettre en place des systèmes d'information et des partenariats solides avec la société civile.

65. Le mandat du FNUAP est indirectement lié aux objectifs de développement durable suivants : a) l'objectif 2, qui porte sur les besoins nutritionnels des filles et des mères; b) l'objectif 4, qui concerne l'acquisition de compétences et l'enseignement en faveur de l'égalité des sexes et des droits de l'homme; c) l'objectif 8, qui concerne l'emploi des jeunes (élément clef du dividende démographique); d) les objectifs 1 et 13, qui portent sur le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et à leurs répercussions. L'examen à mi-parcours a montré que le plan stratégique du FNUAP concordait avec les objectifs du Programme 2030 et avec les conclusions de l'examen de la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014.

66. Le fait que l'importance du dividende démographique a été reconnue dans le Programme 2030 offre au FNUAP une occasion exceptionnelle d'intensifier l'action qu'il mène pour concrétiser les aspirations fondamentales du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui comprennent la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la non-discrimination et l'égalité des sexes, l'accroissement des investissements en faveur des jeunes et l'établissement de systèmes de soins de santé et de capacités statistiques nationales plus solides.

67. Le FNUAP renforcera les activités qu'il mène en ce qui concerne le dividende démographique (activités qu'il entreprend déjà dans le cadre du plan stratégique actuel, mais qui s'inscriront dans un cadre général différent) en favorisant la concertation de haut niveau à l'échelle mondiale, en facilitant les efforts déployés à l'échelon régional, et en s'employant avec les pays à mettre en place les conditions voulues pour que les femmes et les jeunes, en particulier les adolescentes, puissent développer pleinement leurs capacités, exercer leur droit à la santé sexuelle et procréative, y compris à la planification de la famille, poursuivre leur scolarité et éviter les mariages et les grossesses précoces; ne subissent pas de mutilation génitale; puissent entrer sur le marché du travail et contribuer pleinement au fonctionnement de leurs communautés et au développement de leurs moyens économiques.

68. Le FNUAP continuera d'aider les États Membres à mettre au point des politiques publiques à caractère social, qui favorisent le bien-être des populations ainsi que les soins de santé, l'éducation, le logement et l'emploi. De telles politiques permettent de faire en sorte que toute personne, en particulier les filles et

les femmes, ait accès aux services de protection sociale, ne pâtisse pas du manque de connaissance de ses droits et contribue de manière responsable à l'élaboration des politiques et des services sociaux aux niveaux local et national.

69. Une approche différente doit être adoptée pour non seulement faire face aux catastrophes et aux conflits mais également préparer les individus et les collectivités en leur donnant les moyens de les surmonter et de s'en relever. Une des stratégies de réduction des risques consiste à assurer la résilience des communautés en cas de catastrophe et de conflit, ce qui suppose de démarginaliser les femmes et les filles et de renforcer les institutions et les systèmes qui œuvrent à leur service. Cette transformation axée sur la résilience devra s'opérer sans reproduire les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles. Elle nécessitera des institutions nationales solides disposant, avant que la crise n'éclate, de stratégies et de capacités renforcées de gestion des risques.

70. Le FNUAP continuera de renforcer les capacités des pouvoirs publics de produire des données démographiques et d'amener davantage d'acteurs nationaux à utiliser ces données, notamment les administrations, les milieux universitaires, la société civile et le grand public.

71. Grâce aux partenariats étroits qu'il a noués avec les organismes nationaux de statistique au cours des 45 dernières années, le FNUAP est bien placé pour favoriser l'innovation en vue de combler les lacunes de données, y compris dans le cadre de partenariats avec le secteur privé. En perfectionnant les analyses des dynamiques démographiques et en faisant ressortir clairement leur lien avec le développement durable, il contribuera à promouvoir l'augmentation des investissements sociaux en faveur de l'éducation et de la santé, y compris la santé sexuelle et procréative, et de l'emploi pour les adolescents et les jeunes, qui revêtent une importance particulière pour les adolescentes défavorisées. L'action menée en faveur des droits de l'homme par le FNUAP vise non seulement à assurer l'égalité d'accès à des services de qualité mais également à permettre aux adolescentes de prendre les décisions qui les concernent.

72. Se fondant sur des résultats d'analyses, le FNUAP et les acteurs extérieurs sont convenus que les modifications à apporter au plan stratégique à l'issue de l'examen à mi-parcours devaient être légères et peu nombreuses. L'examen a permis de valider une nouvelle fois l'orientation stratégique du FNUAP et établi qu'il n'était pas nécessaire de changer de « cible ». Cependant, les résultats des programmes relatifs à la résilience et des activités humanitaires seront davantage mesurés; des améliorations seront notamment apportées à cet effet au cadre intégré de résultats. Plusieurs bureaux de pays mènent déjà des activités de développement axées sur la résilience dans le cadre de leurs programmes de pays, mais le FNUAP n'en fera pas moins des efforts concertés pour renforcer les capacités et les interventions dans ce domaine.

B. Enseignements tirés de la mise en place du cadre intégré de résultats

73. Le FNUAP a tiré plusieurs enseignements de la mise en pratique du cadre intégré de résultats au cours des deux premières années d'application du cadre stratégique. L'enseignement le plus souvent mentionné concerne la mesure des résultats liés aux travaux effectués en amont par le Fonds, dans le cadre de

l'approche différenciée de la programmation prévue par le modèle d'activité. Un autre enseignement concerne la démarche participative utilisée pour déterminer le budget de base et fixer les objectifs dans le cadre de résultats. Cette démarche présente des avantages, mais certains objectifs doivent être modifiés pour permettre de mieux rendre compte des résultats obtenus dans les rapports établis au niveau des pays.

74. Les bureaux de pays ont trouvé dans les théories du changement (qui s'appuient sur les conditions préalables) un outil utile pour améliorer la qualité de la planification des programmes. Certains ont toutefois le sentiment qu'elles sont axées davantage sur les modes traditionnels d'intervention en aval et insuffisamment sur les modes d'intervention en amont. Ces théories permettent de déterminer la séquence logique générale des programmes, mais les modèles logiques (axés sur les produits) qui sont établis au niveau national devraient tenir pleinement compte de la situation propre à chaque pays.

C. Modification du cadre intégré de résultats

75. La structure et les principaux résultats du cadre intégré de résultats ne seront pas modifiés à la suite de l'examen à mi-parcours; le cadre révisé (voir annexe 1) conserve le même objectif et ses quatre résultats.

76. Il est cependant proposé de réduire de 15 à 13 le nombre de produits relatifs au développement en supprimant deux des quatre produits se rapportant au résultat 4, l'objectif étant de rationaliser les travaux du FNUAP dans le domaine des données démographiques au service du développement. Quatre indicateurs nouveaux ont été retenus et un ancien a été supprimé en vue d'améliorer la mesure des résultats dans ce domaine.

77. Le plan stratégique prévoyait que le FNUAP joue un rôle accru dans les crises humanitaires. L'action qu'il mène dans ce domaine englobe la préparation aux situations d'urgence, la réduction des risques de catastrophe, les secours humanitaires et le relèvement des pays. Elle est guidée par les principes de renforcement des capacités et de collaboration avec les communautés locales et les populations touchées. Pour qu'elle soit couronnée de succès, il est indispensable que les bénéficiaires soient tenus au courant des résultats obtenus. Le FNUAP doit donc être capable de mesurer suffisamment ces résultats pendant la durée restante de l'application du plan stratégique et, à cette fin, ajoutera au cadre intégré de résultats trois indicateurs concernant les produits.

78. Les autres modifications apportées au cadre intégré de résultats sont minimales. Elles consistent à : a) remplacer trois indicateurs par des indicateurs analogues employés pour le suivi des Objectifs de développement durable; b) modifier la formulation de quatre indicateurs pour la rendre plus précise; c) adapter les objectifs liés à neuf indicateurs, soit parce que les résultats escomptés ont été largement atteints, soit parce que la méthode utilisée pour les mesurer a été modifiée au cours de la période 2014-2015; d) supprimer trois indicateurs qui n'ont plus lieu d'être compte tenu des modifications apportées. (On trouvera à l'annexe 1 des renseignements détaillés sur le cadre intégré de résultats révisé.)

D. Modèle d'activité

79. Dans le modèle d'activité du FNUAP, qui fait partie du plan stratégique, les pays de programme sont classés en fonction de leurs besoins et de leur capacité à financer leur propre développement. Il s'agit d'un modèle novateur au sein du système des Nations Unies qui utilise des méthodes diversifiées pour élaborer les programmes. Il offre aux bureaux de pays la possibilité de se concerter avec les États Membres et d'adopter une approche différenciée de la programmation qui repose sur la situation du pays hôte. Le même principe sous-tend le Programme 2030, que les États Membres se sont engagés à exécuter en tenant compte « des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales ».

80. L'adoption du modèle d'activité a contribué de manière cruciale à l'application d'une approche différenciée de la programmation, mais les enseignements tirés pendant la période 2014-2015 ont mis en évidence une certaine rigidité et la nécessité d'adopter une approche plus souple.

81. Comme suite à la décision 2013/31 du Conseil d'administration, le FNUAP a actualisé les données nécessaires au classement des pays. Pour ce faire, il a utilisé les données les plus récentes concernant les six indicateurs et les deux facteurs décrits à l'annexe 4 du plan stratégique. Cette actualisation n'a eu presque aucune incidence sur le classement des pays puisque 99 % de ces derniers sont restés dans le même quadrant. Étant donné que le plan stratégique actuel arrive bientôt à son terme et que les incidences sur le modèle d'activité sont minimales, le FNUAP a décidé de ne pas proposer de modification du classement des pays.

82. Aucune modification ne sera apportée au modèle d'activité, qui continuera de guider l'application du plan stratégique jusqu'en 2017. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience, le FNUAP ménagera une plus grande latitude d'action, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et de la gestion des savoirs à des fins de plaidoyer et de concertation sur les politiques dans les pays figurant dans le quadrant « rose » (pays où les besoins sont faibles et la capacité de financer leurs propres programmes est élevée). Il harmonisera encore ses pratiques de fonctionnement et définira les rôles, les fonctions et la structure de ses bureaux avec davantage de souplesse, en tenant compte des capacités nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

E. Partenariats

83. Le FNUAP a pu obtenir des résultats grâce à la participation d'un large éventail de partenaires. Pour atteindre les Objectifs de développement durable, le système des Nations Unies doit intensifier ses interventions et en accélérer le rythme et le FNUAP s'emploiera pour ce faire à mettre à profit les partenariats qu'il a établis, en particulier avec le secteur privé. Le Fonds considère la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme des éléments essentiels de l'exécution du Programme 2030.

84. Le Programme 2030 exige d'adopter une démarche globale et de donner plus de poids à la coopération Sud-Sud, non seulement au sein des États Membres et entre eux, mais également avec le secteur privé et la société civile. Pour sa part, le FNUAP aide les pays à partager leurs données d'expérience et leurs compétences

techniques dans des domaines comme le recensement, à élargir l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, à prévenir la violence sexiste et à y faire face et à renforcer la participation des jeunes.

85. Les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer ses partenariats et favoriser l'innovation revêtent une importance cruciale du fait qu'ils amplifient l'efficacité des travaux menés dans tous les domaines visés dans la « cible » de son plan stratégique. Pour le Fonds, faire les choses différemment signifie mieux utiliser les ressources disponibles, travailler efficacement par-delà les frontières institutionnelles et géographiques et associer de nouveaux partenaires. Les enseignements tirés de l'expérience au cours des deux dernières années montrent que les partenariats contribuent de manière cruciale aux activités du FNUAP, notamment au projet relatif à l'autonomisation des femmes et au dividende démographique au Sahel. Mené en partenariat avec la Banque mondiale, ce projet vise à accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé procréative, maternelle et infantile de qualité et à renforcer la coopération Sud-Sud et le partage des connaissances.

86. Le fait que la question de la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente soit au cœur du Programme 2030 atteste du rôle clef que les organismes des Nations Unies doivent jouer pour aider les pays à assurer l'accès de tous à des services de qualité dans ce domaine, y compris des services de santé sexuelle et procréative des adolescents. La contribution du FNUAP au partenariat H6 (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes, OMS et Banque mondiale) illustre l'engagement du Fonds en faveur de cette initiative et la collaboration qu'il mène avec ses partenaires. Cette collaboration vise à aider les pays les plus touchés par ces phénomènes à combattre les causes profondes de la mortalité et de la morbidité maternelles, néonatales, infantiles et adolescentes, notamment l'inégalité entre les sexes et les obstacles socioculturels et financiers, en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable.

87. L'initiative « Women and Girls First » (Les femmes et les filles d'abord), menée conjointement par le FNUAP, la Finlande et la Suède, vise à offrir aux victimes de violence sexiste des soins de santé procréative complets, des secours d'urgence, y compris à la suite d'un viol, des conseils et un appui. Ces services seront assurés dans le cadre de dispensaires fixes et mobiles et de centres pour les femmes et les filles.

88. Les partenariats, nouveaux ou existants, contribuent grandement à l'efficacité des travaux du FNUAP. Celui-ci continuera de les élargir et de les renforcer pour ses activités et mieux faire comprendre et reconnaître son mandat exceptionnel, notamment en collaborant étroitement avec les associations à caractère confessionnel, les parlementaires, les groupements de la société civile, les institutions financières internationales et le secteur privé.

F. Ressources humaines

89. De nombreux bureaux du FNUAP ont adapté leurs ressources humaines au plan stratégique en veillant à ce que leur structure et l'éventail des compétences de leur personnel leur permettent d'obtenir les résultats escomptés. Le FNUAP approfondira son analyse de la répartition des compétences et des savoir-faire entre

ses bureaux, en vue de dresser un inventaire des compétences du personnel et de combler les lacunes. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de sa stratégie de gestion des ressources humaines pour 2014-2017.

G. Financement

90. L'exécution du Programme 2030 exige que tous participent aux efforts de développement, et atténue ainsi la distinction entre pays donateurs et pays de programme. Le financement du développement continuera d'évoluer car l'aide publique au développement reste vulnérable aux pressions qui s'exercent au niveau national, et les pays de programmes sont amenés à consacrer une plus grande part de leurs ressources intérieures au financement de leur propre développement. Les modes de financement classiques de ses activités n'étant plus tout à fait adaptés à la nouvelle donne, le FNUAP examine des propositions novatrices de mécanisme financier intégrant ces nouvelles contraintes. Il a entrepris des examens internes pour définir ces options et en étudier la faisabilité en vue de renforcer sa santé financière et de stimuler sa capacité d'exécuter son mandat.

91. La diminution de la part des ressources ordinaires dans les ressources totales aussi bien en 2014 qu'en 2015 pose de nouveaux défis pour le FNUAP, car cette tendance ne devrait pas s'inverser d'elle-même avant un certain temps. Le Fonds révisé actuellement son cadre intégré d'allocation des ressources pour l'adapter à la nouvelle réalité financière. Il continuera de plaider en faveur d'une augmentation des contributions aux ressources ordinaires, qui constituent la source de financement essentielle des activités opérationnelles de développement, comme l'a souligné l'assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Un cadre de financement du plan stratégique exhaustif et détaillé figure dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré (DP/FPA/2016/3).

H. Interventions mondiales et régionales

92. Les interventions mondiales et régionales stimulent et complètent les interventions nationales. L'expérience acquise au cours des deux dernières années montre qu'elles s'inscrivent directement dans le cadre intégré de résultats et ne viennent pas simplement s'y ajouter. Le FNUAP a entrepris d'examiner le coût de ces interventions afin de recenser toutes les dépenses de gestion qui continuent d'être imputées à ces interventions. Les possibilités d'améliorer le cadre de résultats et d'allocation des ressources en ce qui concerne les interventions mondiales et régionales ont été étudiées à l'occasion de l'examen à mi-parcours. L'ajustement précis des indicateurs et l'aménagement des objectifs figurent parmi les améliorations envisagées.

I. Réalisation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique

93. Pendant la période 2016-2017, le FNUAP accélérera l'application du plan stratégique actuel. Il effectue actuellement un examen de sa capacité, de ses ressources et de ses engagements pour s'assurer que son personnel dispose des compétences et des structures voulues pour obtenir des résultats de première qualité.

L'examen, qui devrait s'achever en 2016, stimulera l'application intégrale du plan stratégique et fournira les outils nécessaires à cet effet. Il permettra au FNUAP de continuer à être en mesure de servir son objectif et d'aider les États Membres à exécuter le Programme 2030.

J. Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021

94. L'élaboration du prochain plan stratégique du FNUAP commencera au deuxième semestre de 2016. L'application de ce plan verra s'opérer de nouveaux changements, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans l'objectif de renforcer les moyens qu'ont les femmes et les jeunes de mener une vie saine et productive. Le plan sera aligné sur les Objectifs de développement durable, le Programme 2030 et le Programme d'action pour l'humanité et en favorisera la mise en pratique. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016 et les textes issus des débats du Conseil économique et social contribueront à définir les orientations stratégiques de l'application du plan stratégique. Le FNUAP s'emploiera à renforcer la résilience des populations tout au long du processus allant de l'aide humanitaire à l'aide au développement.

V. Éléments de décision

95. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

a) Prendre note des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2016 [DP/FPA/2016/2 (Part I, Part I/Add.1 et Part II)], ainsi que des annexes à ce rapport, disponibles sur le site Web du FNUAP;

b) Accueillir avec satisfaction les conclusions figurant dans le présent rapport [DP/FPA/2016/2 (Part I)] et dans le cadre intégré de résultats révisé (annexe 1 du présent rapport), en tant qu'éléments importants de l'harmonisation du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) Saluer les progrès accomplis pendant la période 2014-2015 dans l'application du plan stratégique, tout en prenant acte des obstacles à surmonter, et saluer également la détermination de la direction du FNUAP de maintenir la direction stratégique de l'organisation;

d) Approuver le cadre intégré de résultats révisé (DP/FPA/2016/2 (Part I), annexe 1) et inviter tous les pays à aider le FNUAP à mobiliser l'intégralité des ressources ordinaires et des autres ressources nécessaires jusqu'à la fin de l'application du plan stratégique, notamment en faisant des annonces de contributions pluriannuelles;

e) Souligner l'importance que les ressources ordinaires revêtent pour l'application du plan stratégique et inviter les pays à augmenter le montant de leurs contributions aux ressources ordinaires du FNUAP;

f) Demander que le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 soit présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017.